

ACCESSIBILITÉ ET SENSIBILISATION AU HANDICAP

Durée

7 heures (1 jour)

Nombre de participants

5 stagiaires minimum

Public(s) concerné(s)

- Tout acteur dans le cadre bâti

Prérequis

- Connaissance du cadre bâti

Outils pédagogiques

- Support de formation (diaporama)
- Clé USB comprenant le support de formation et les ressources documentaires

Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques (diaporama - textes législatifs) et mises en situation

Modalités et indicateurs d'évaluation:

- Jeux de questions / réponses tout au long de la formation
- Un questionnaire de satisfaction sera remis aux stagiaires afin d'évaluer la forme et le contenu de la formation
- Remise d'une attestation de fin de formation

Formateur(s)

Mhand HALASSA
Ingénieur accessibilité

André AUGST
Ingénieur accessibilité

Infos et inscriptions

Joséphine LEININGER
j.leininger@cep-

OBJECTIF GÉNÉRAL

Etre capable de proposer des travaux de rénovation ou de construction de bâtiments accessibles

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre capable :

- De caractériser le marché de l'accessibilité : enjeux, chiffres, terminologie
D'identifier la problématique du vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap
- D'appliquer la réglementation accessibilité
- D'analyser les demandes et besoins des différents interlocuteurs : occupant, prescripteur, financeur...
- De chiffrer les travaux et construire une argumentation commerciale
- De décrire une approche globale de travaux d'accessibilité et de proposer des offres de travaux en lots isolés, bouquets de travaux ou offre globale.

PROGRAMME

Matin (9h00 à 12h30)

Accueil des stagiaires
Tour de table : présentation des participants
Présentation du contenu des journées

Le contexte

- Le contexte social
- Les handicaps concernés par la loi

La compréhension des besoins

Votre métier et les déficiences : bien maîtriser les besoins en fonction des déficiences

- La déficience motrice
- La déficience cognitive
- La déficience auditive
- La déficience visuelle

Mises en situation

- Simulation déficience visuelle
- Présentation du DIVA (Démonstrateur Intelligent de Déficiences Visuelles et Auditives)
- Essai de fauteuils roulants
- Présentation d'une simulation de transfert

La législation issue de la loi du 11 février 2005 et son champ d'application :

les changements 2015-2018

- Echéances et grandes lignes de la loi accessibilité et ses changements
- La loi et ses textes applicables aux ERP, BHC et maisons individuelles

Thèmes généralistes d'activité traités :

- Les accès, les abords
- La chaîne de déplacement
- Cheminement extérieur
- Places de stationnement
- Eclairage, contrôle d'accès
- Accueil
- Circulations horizontales : les revêtements de sol et les contrastes

Après-midi (14h00 à 17h30)

La législation (suite)

- Circulations verticales : les escaliers et ses nouvelles normes
- Terrasses et balcons accessibles

Focus sur les sanitaires

Atelier : questions/réponses. Etude de cas personnalisé

Recueil des impressions des participants